



Bruxelles, le 4 juin 2021
(OR. fr)

9489/21

ECOFIN 573
EF 188
SURE 24

NOTE

| | |
|---------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Conseil |
| Objet: | Révision de la directive Solvabilité II - Note de la délégation française |

Les délégations trouveront en annexe une note de la délégation française sur la révision de la directive Solvabilité II. Ce sujet figurera comme un point "divers" à l'ordre du jour du Conseil Affaires économiques et financières du 18 juin 2021.

La France souhaite, lors du Conseil Affaires économiques et financières du 18 juin 2021, appeler l'attention des Etats membres sur la révision de la directive Solvabilité II.

L'avis technique de l'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a été rendu le 17 décembre 2020 à la Commission. Celle-ci a annoncé la présentation d'une proposition de révision de la directive.

Dans ce contexte, il est crucial que la révision de la directive « Solvabilité II » puisse tenir compte des objectifs européens de politiques publiques, au-delà du seul avis technique de l'EIOPA, au premier rang desquels la nécessaire amélioration de la participation des assureurs au financement de nos entreprises, en particulier dans le contexte actuel de relance de l'économie et de l'Union des marchés de capitaux.

Il est important qu'avant la publication de la proposition de directive révisant le cadre prudentiel de Solvabilité II, la Commission puisse fournir aux États membres un état des lieux actualisé de ses travaux préparatoires. Cet état des lieux porterait non seulement sur le calendrier envisagé mais également sur les principes directeurs de cette révision ainsi que, le cas échéant, certains éléments de fond. Les États membres pourraient alors réagir à cette présentation en présentant leurs priorités avant la publication de la proposition de la Commission.